RENSEIGNEMENTS SUR LA COMPÉTITION

2ème manche – Rivière la Mayenne

- **Date de la compétition** : Samedi 7 novembre 2026
- **Fin des inscriptions :** Mardi 27 octobre 2026
- **Heure de RDV compétiteurs :** 12h45/13h00
- **Horaires de l'épreuve :** 13h30-16h00
- **Nombre de participants maximum** : 30
- **Point de RDV:** Parking de « Beau Rivage » - MOULAY
- **Mode de pêche :** Pêche aux leurres artificiels, du bord. Wading interdit.
- **Nombre de commissaires prévus :** A définir

- **Nom du responsable de la compétition et coordonnées** :
Fédération de la Mayenne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
Mr Eric PELÉ
78, rue Emile Brault
53000 LAVAL
- **Téléphone** : 02 43 69 12 13
- **Mail** : eric.pele@fedepeche53.com

- **Droit d'inscription** : 10 €

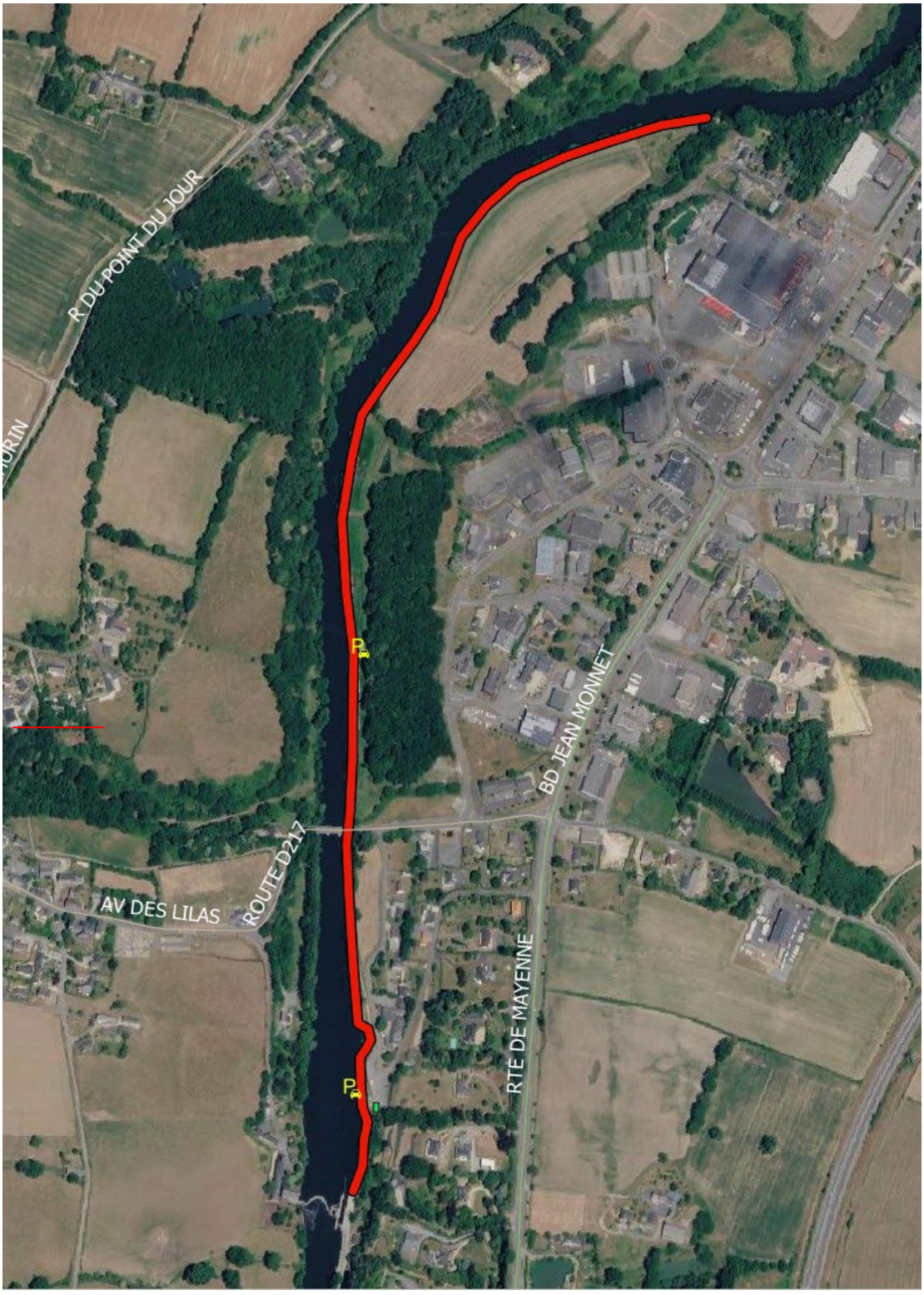
- **Espèces de poissons comptant pour la compétition :** Brochet, Sandre, Perche, Black-bass, Chevesne, Truite, Barbeau, Aspe.

-Secteur de pêche pour la compétition : Le bief de la rivière la Mayenne compris entre le barrage de Saint Baudelle, en aval et la pompe de relevage environs 1500m en amont, en rive gauche.

- **Particularités du parcours** (dangers, interdictions …) : Ce parcours est zone péri-urbaine, une attention particulière devra être portée à la circulation des compétiteurs sur le parcours à cause de la proximité immédiate d'autres usagers (vélo, coureurs, …).
Les berges sont surélevées en beaucoup d'endroit. La plus grande prudence sera demandée aux compétiteurs dans leur cheminement et accès aux postes de pêche. Une paire de chaussures avec une bonne adhérence est fortement souhaitée.

-Autres :
-Un concours de lancer sur cible sera organisé pour départager les compétiteurs pour les lots « podium » dans l'éventualité où le classement « poisson » ne le permettrait pas.
-Goûter offert par la Fédération à la fin de la manche.

Plan de la zone de pêche pour la compétition



Zone de pêche le jour de la compétition

PC – Point de RDV de la compétition – Parking du restaurant « Beau Rivage » à MOULAY